

Un mois après avoir signé son nouveau contrat d'énergie, son acompte a... doublé : Edouard, victime des comparateurs de prix de l'énergie



©Shutterstock

Un mois après la signature de son contrat, son acompte a doublé.

Van Hoof Thibaut

Il est aujourd'hui impossible d'obtenir une formule de calcul concrète et claire pour suivre l'évolution des prix sur le marché, et son impact sur nos acomptes. Et si tous les fournisseurs ne proposent plus que des contrats variables, les tarifs ne sont pourtant pas les mêmes. Pour l'électricité, on tourne par exemple entre 0,40 € et 0,60 € du kWh en fonction des contrats. Il y a deux semaines, on oscillait entre 0,22 € et 0,80 € ! De quoi en perdre son latin...

En plus de cela, la Creg et la Vreg (soit l'aile wallonne et l'aile flamande du régulateur d'énergie) utilisaient des calculs différents dans leurs comparateurs ! Pour une même consommation, un contrat annuel pour le gaz et l'électricité était estimé à 6 400 € en Wallonie et à 4 400 € en Flandre pour un même contrat. Une histoire bien belge qui prendra heureusement fin bientôt, a annoncé la Creg ce mercredi.

Dès novembre 2022, la Vreg, la CWaPE, Brugel et la Creg utiliseront une méthode uniforme pour calculer le coût annuel estimé des contrats d'électricité et de gaz naturel à prix variables. La nouvelle méthode, appliquée par la

Vreg depuis mai 2022, prend en compte les prix de l'énergie prévus pour les 12 prochains mois, sur la base des cotations disponibles sur les bourses de l'énergie pour des livraisons futures. Le but de cette méthode de calcul est de proposer le classement le plus fiable possible des offres des fournisseurs dans l'intérêt du consommateur. Les régulateurs belges de l'énergie suivront la méthodologie et l'affineront si nécessaire ", apprend-on.

Une bonne nouvelle, même si les fournisseurs eux-mêmes doivent encore faire un pas dans la bonne direction. Certains proposent en effet des tarifs relativement intéressants, mais pour quelques semaines seulement, avant de passer à un tarif qui correspond réellement au marché.

Notre lecteur, Édouard, en fait les frais. " Mon contrat fixe chez Mega prenait fin en août dernier, et on me proposait un nouveau contrat variable avec un acompte à environ 700 € par mois. N'étant pas prêt à payer autant, j'ai fait le tour des comparateurs reconnus pas la Creg, et je suis tombé sur un contrat chez Octa + pour lequel on ne me demandait au départ 'que' 430 € d'acompte , explique-t-il. Le temps de faire le transfert entre les deux fournisseurs, j'ai commencé mon contrat chez Octa + le 4 septembre dernier. Et là, surprise : 819 € d'acompte pour le mois de septembre, et 910 € pour octobre ! Je les ai appelés, j'ai envoyé plusieurs e-mails, et impossible d'avoir une réponse concrète, mis à part que les marchés ont flambé. De là à doubler ma facture ? On m'a dit que ma consommation avait été mal estimée en partant de chez Mega, mais je leur ai transmis ma consommation trimestrielle depuis le début de l'année. Par rapport à 2021, je consomme 20 % de moins. J'attends encore des nouvelles pour qu'ils baissent mon acompte et me donnent des explications, et j'ai décidé de porter plainte auprès du médiateur de l'Énergie.